



Droit congé bonifié après un report

Par **titinose**, le **29/06/2014** à **23:16**

bonjour,
suite à un report concernant un congé bonifié pour cause de congé longue maladie .mes droits de congé bonifié début juin 2012 que je devais prétendre mais à la suite d un congé longue maladie j ai reporté pour juin 2013 dont j ai bénéficié.
quand je peux prétendre à nouveau d'un congé bonifié?

Par **P.M.**, le **30/06/2014** à **08:45**

Bonjour,
Il faudrait savoir dans quel cadre s'inscrit ce congé bonifié et si vous avez un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...